

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ENTREPRISE SAKO NOURAH SERVICES » en abrégé « ESNS »

Siège Abidjan, Abobo, Abidjan Abobo Nouvelle gare
d'Anonkoua Kouté Hangar 40, lot 20036, TF
39470/Bingerville,, Lot 20036, Ilot .

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 05/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE SAKO NOURAH SERVICES » en abrégé « ESNS »

Objet : Les activités de transports routiers de personnes et de location de véhicules avec conducteur; les transports routiers publics de marchandises; le transport de marchandises pour le compte d'autrui; la location de matériels de transports routiers; les prestations de services se rapportant aux opérations de transports routiers; l'achat la vente de produits, matériels, fournitures et accessoires se rapportant aux activités de transports routiers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Abobo, Abidjan Abobo Nouvelle
gare d'Anonkoua Kouté Hangar 40, lot 20036, TF
39470/Bingerville,, Lot 20036, Ilot .

Dirigeant(s) M SALIF KONE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00960 du 16/02/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11948/GTCA/RC/2023 du 16/02/2023

